



Résiliation d'un bon de commande pour un véhicule

Par **aubert**, le **01/02/2012** à **12:55**

Bonjour,
j'ai signé un bon de commande pour un véhicule mais après réflexion j'ai envoyé un recommandé (3 jours après) pour annuler celui ci. Le vendeur ne semble pas être d'accord pour me restituer mon chèque de 5000E (10 pour cent de la somme totale)
Est-il dans son droit? N'y a-t-il pas un délai de réflexion de 7 jours?
merci d'avance pour les réponses
cordialement

Par **chaber**, le **01/02/2012** à **14:13**

bonjour

Si vous vous êtes rendu chez le concessionnaire pour effectuer votre achat, il n'y a pas de délai de rétractation.

La seule solution est que, si mention est faite achat à crédit, est que celui-ci soit refusé